



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté n°2023ARR031

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune : 29 novembre 2023

**Objet : Arrêté de délégation pour la présidence de la CCSPL accordée par M. le Maire à M. l'Adjoint au Maire Bernard ARTERO**

**Le Maire de la Ville de Cugnaux,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1413-1 et L.2122-18 ;

**Considérant** l'indisponibilité ponctuelle du Maire le jeudi 30 novembre 2023 ;

**Considérant** que, pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation ponctuelle des fonctions de présidence de la commission consultative des services publics locaux à M. Bernard ARTERO, Adjoint au Maire ;

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Bernard ARTERO, Adjoint au Maire, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour assurer la présidence de la commission consultative des services publics locaux du jeudi 30 novembre 2023 à 18 heures 30.

#### Article 2

M. Bernard ARTERO est délégué à l'effet de signer les documents relatifs à la tenue de cette commission, et notamment le procès-verbal de séance.

#### Article 3

Le présent arrêté sera applicable après mise en ligne sur le site internet de la Commune et transmission au représentant de l'État dans le département.

**Cugnaux, le 28 novembre 2023**

**Pour extrait conforme**

**Le Maire,**



**Albert SANCHEZ**